

## AVIS PUBLIC

### CONSULTATION ÉCRITE À L'ÉGARD D'UNE DÉROGATION MINEURE

Propriété sise aux 76 à 78, côte du Passage (lot 5 989 460) secteur Lévis

La population est avisée qu'à sa séance ordinaire du conseil d'arrondissement Desjardins qui se tiendra le **mercredi 28 avril 2021, à 18 h 30**, à *huis clos* et par visioconférence, le conseil statuera sur la demande suivante :

- Rendre conforme, pour un bâtiment mixte, la distance minimale entre les balcons et les galeries et les lignes latérales de terrain, à 0 mètre au lieu d'un mètre tel que prescrit par l'article 158 au tableau intitulé « *Auvent, marquise, balcon, galerie, patio* » du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Conformément au *décret numéro 102-2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux* en date du 5 février 2021, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, qui fait partie du processus décisionnel du conseil d'arrondissement, **est remplacée par une consultation écrite** annoncée 15 jours au préalable par un avis public.

Une consultation écrite sur cette demande de dérogation mineure aura lieu du **13 avril 2021 au 27 avril 2021**. Toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires par écrit (remplir le [formulaire](#)) sur cette demande de dérogation mineure et nous le faire parvenir au plus tard 15 jours suivant la publication de l'avis.

Donné à Lévis, le 13 avril 2021

(Signé) Hélène Jomphe

Hélène, chef de service



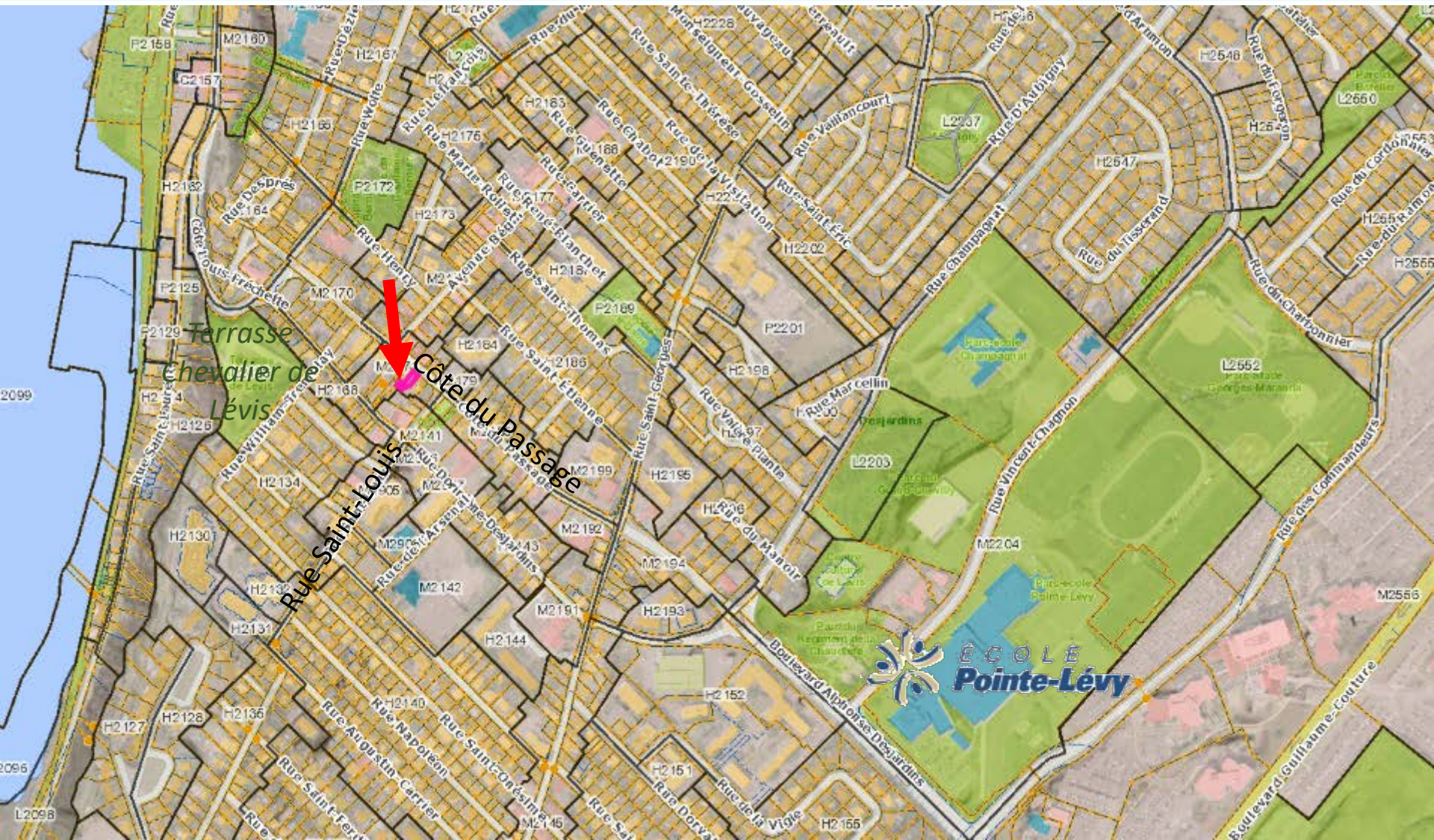
**Informations pour analyse :**

Dispositions réglementaires :

Disposition	Prescription	Demandé	Impact
Distance minimale des lignes latérales de terrain pour des balcons et galeries	1 mètre	0 mètre	0 mètre

- N'est pas situé dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique.



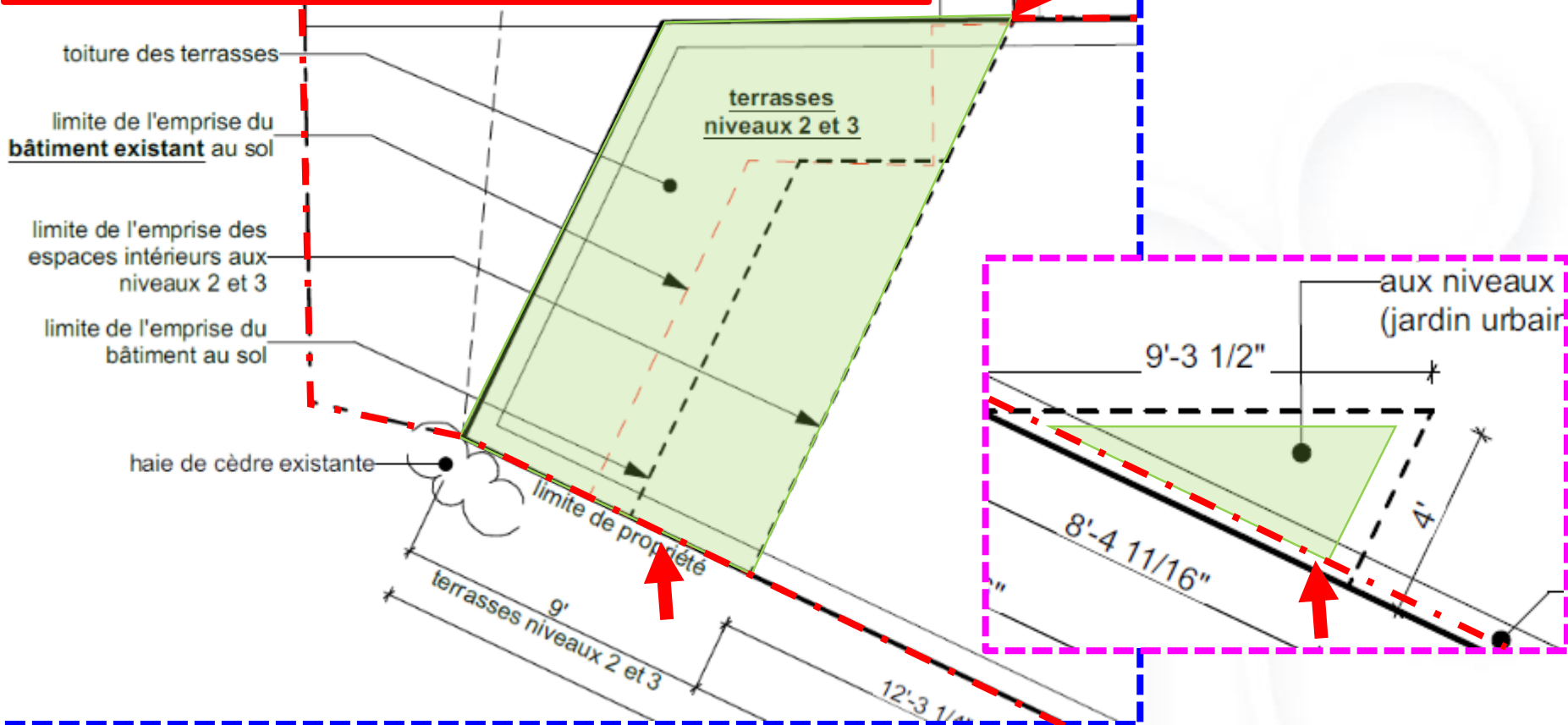


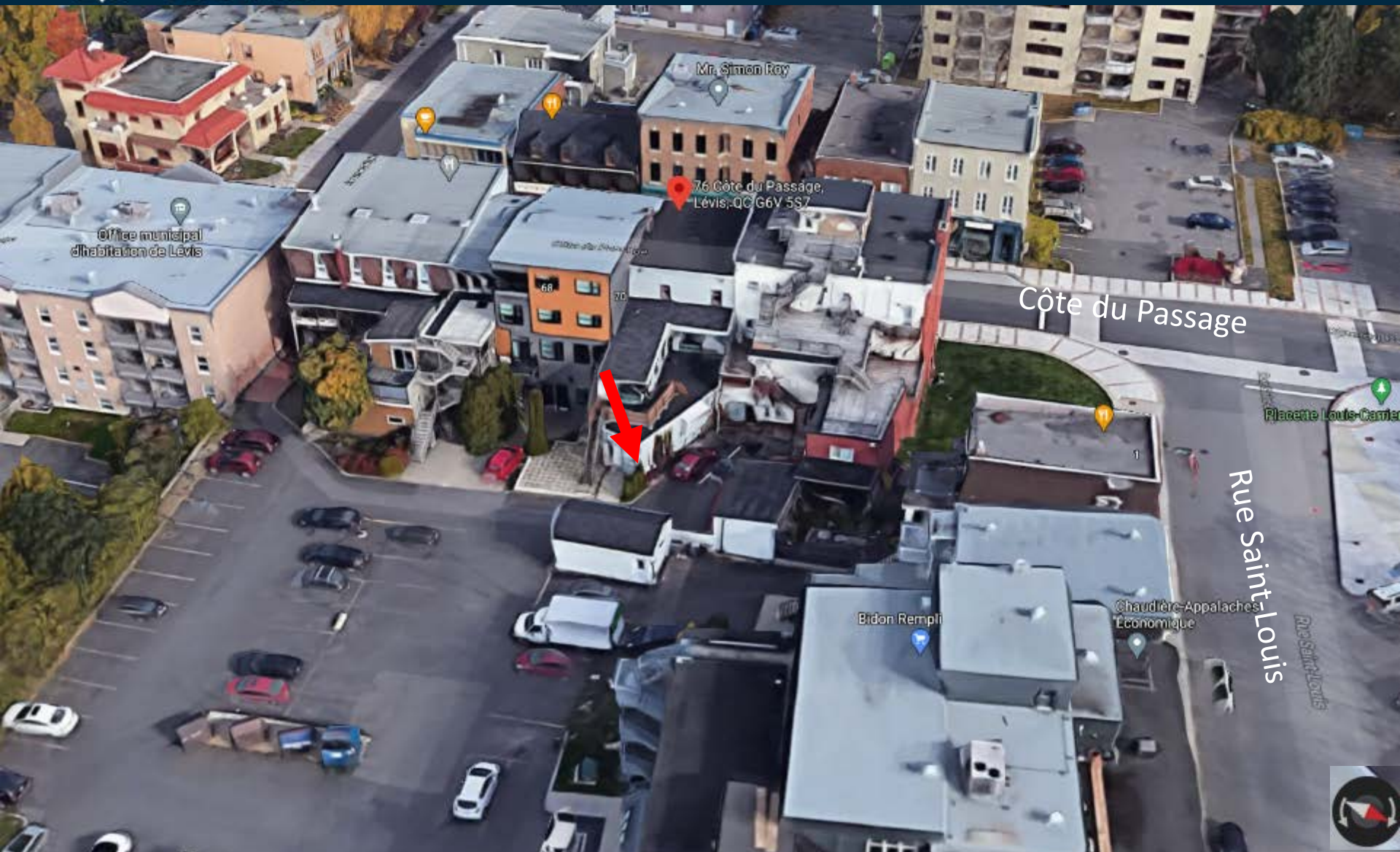


Distance minimale entre les lignes latérales de terrain et les galeries et balcons:

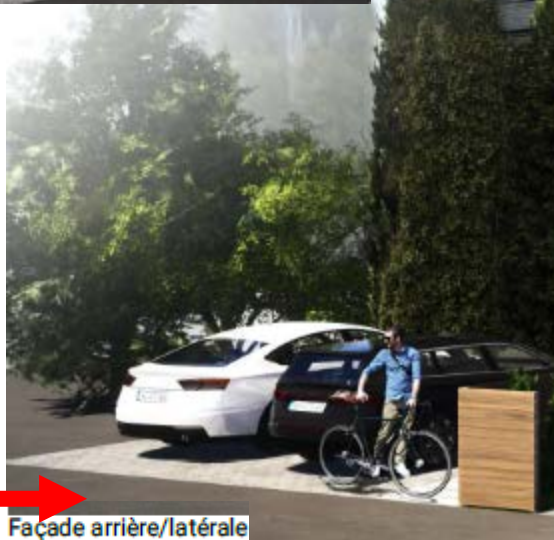
- prescrite : 1 mètre
- demandée : 0 mètre

- . - . - . Ligne de lot  
 Balcons









Stationnement  
cour intérieur

Façade arrière/latérale

Perspectives – Galeries et balcons donnent vers l'arrière (stationnement cour intérieur)